TITRE :	Ratification du Cadre renouvelé pour le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) et le Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes (PNLASJ)
OBJET :	Santé
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Première Nation de Soowahlie, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Gilbert W. Whiteduck, Chef, Première Nation anishinabeg de Kitigan Zibi, Qué.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations continuent d'être confrontées à des taux élevés d'alcoolisme et de toxicomanie et aux conséquences de la prévalence de ces dépendances;

B. Le domaine de la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie a connu diverses avancées en matière de programmes, de politiques, de pratiques et d'usages alors que les programmes actuels destinés à traiter ces problèmes parmi les Premières Nations n'ont pas évolué au même rythme ni en fonction de l'augmentation des besoins;

C. L'actuel Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) a déjà fait l'objet d'examens et de recommandations destinés à améliorer l'administration et le fonctionnement du programme. Ces efforts n'ont apporté aucun changement, sinon peu, dans la politique du programme et ils n'ont permis aucune augmentation des ressources, sinon une infime;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

D. L'Assemblée des Premières Nations (APN), la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et Santé Canada ont collaboré à l'administration d'un processus de renouvellement du PNLAADA et du Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes (PNLASJ) qui honore les principes d'un engagement sérieux, de la compétence culturelle, de la reconnaissance et du respect;

E. Le processus de renouvellement a demandé aux régions et communautés de l'APN d'évaluer les besoins régionaux et d'établir des priorités dans les questions relatives aux dépendances afin de bâtir les bases et les mécanismes du Cadre de renouvellement. Il a aussi demandé à des groupes de discussion d'obtenir des commentaires au sujet de la version finale de l'ébauche du Cadre renouvelé de programme pour le PNLAADA et le PNLASJ;

F. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas été inclus dans les évaluations des besoins régionaux ni dans les groupes de discussion régionaux. Ainsi, toutes leurs exigences ne sont actuellement pas prises en compte dans le cadre;

G. Le Cadre renouvelé de programme adopte une approche fondée sur un modèle de systèmes pour la conception, l'administration et la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre les dépendances culturellement adaptées et basées sur les besoins qui répondent aux exigences des communautés dans le domaine des dépendances;

H. Une équipe de dirigeants, composée de représentants des Premières Nations issus des communautés, du domaine des dépendances et de la santé et d'autres intervenants, a été mise sur pied pour donner des conseils au sujet de la mise en œuvre du Cadre de programme renouvelé;

I. Le Cadre renouvelé de programme est cohérent et compatible avec le Plan d'action stratégique du Comité consultatif sur la santé mentale des Premières Nations et des Inuits, tel qu'approuvé en principe par les Chefs en assemblée (résolution n° 06-2008).

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Recommandent avec insistance aux gouvernements des Premières Nations, aux gestionnaires des programmes de santé, aux conseils tribaux et aux organisations provinciales et territoriales de travailler ensemble à l'élaboration de stratégies globales de défense des intérêts.

2. Recommandent avec insistance à Santé Canada de :
    a. Trouver les fonds nécessaires pour financer la mise en œuvre adéquate et efficace du Cadre de programme renouvelé, tel que préconisé par l'Équipe de dirigeants du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA) et du Programme national de lutte contre l'abus de solvants chez les jeunes (PNLASJ), l'APN et la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD);

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

b. Trouver les fonds nécessaires pour financer adéquatement les activités de programme communautaires, tel qu'indiqué dans le Cadre de programme renouvelé, y compris l'intervention en cas de suicide;
c. Veiller à ce que la mise en œuvre du Cadre renouvelé de programme soit administrée de concert avec l'application nationale et régionale du Plan d'action stratégique du Comité consultatif sur la santé mentale;
d. Déployer des efforts continus en vue d'accroître les ressources pour lutter contre les dépendances telles que le jeu.

3. Demandent à ce que les communautés des Premières Nations, par l'intermédiaire des régions de l'APN et d'autres entités, participent à l'élaboration du Cadre renouvelé de programme pour le PNLAADA et le PNLASJ afin de faciliter, dans la mesure du possible, toute future modification dans la mise en œuvre du cadre de renouvellement.

4. Appuient l'équipe des dirigeants du renouvellement dans ses efforts visant à orienter et à défendre la mise en œuvre du cadre de renouvellement parmi les trois partenaires : l'APN, la FANPLD et Santé Canada ainsi que parmi les réseaux connexes et au sein d'autres partenariats concernés.

5. Soutiennent en principe le Cadre renouvelé de programme pour le PNLAADA et le PNLASJ pour autant que :
   a. Les ressources requises pour la mise en œuvre et le fonctionnement permanent du PNLAADA ou du PNLASJ soient réunies en vue de soutenir la mise en œuvre et les activités globales, tel qu'indiqué dans le Cadre renouvelé de programme;
   b. Des mesures soient prises pour s'assurer que les régions nordiques de l'APN du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest aient la possibilité de présenter des commentaires et des recommandations concernant la version préliminaire du Cadre renouvelé de programme d'ici février 2011 et que ces commentaires et recommandations soient prises en compte dans la version préliminaire.

6. L'APN et la FANPLD continuent d'être considérées comme des partenaires clés par Santé Canada en orientant la mise en œuvre du Cadre de programme renouvelé.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 15e jour de décembre 2010 à Gatineau, Québec

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL